

COMMUNE DE LACHELLE

OISE

Compte – rendu du Conseil Municipal

Du 16/01/2015

L'an deux mil quinze, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de LACHELLE, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal SERET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en service : quinze

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 janvier 2015

Membres présents : MM. Séret, Charnotet, Guidet, Mayeur, Escande, Renault, Louvet
Mmes Dreveau, Minard, Mestais, Mercier, Ténart, Sterlin, Pihen

Membre excusé : Mme Mouret

Secrétaire de séance : M. Mayeur

Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

PERSONNEL :

- Contrat Secrétaire de Mairie

SERVICES :

- Contrat GRDF : Mise en concurrence
- Convention GRDF (relevé automatisé)
- Convention candélabres : Commune / Propriétaires

SUBVENTION :

- Demande de subvention DETR 2015

DIVERS :

- Don M.CHOCREAU

M. Louvet procède à la lecture des délibérations prises lors de la séance du 28 novembre 2014.
Aucune observation n'est formulée.

1) Personnel

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal (CM) de l'arrêt maladie de Mme MARTIS pour la période du 05/01/2015 au 28/02/2015.

Pendant la durée de ce congé maladie, un remplacement est nécessaire afin d'assurer la tenue du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose au CM de délibérer sur le renouvellement du contrat de travail de Mme YARDIN Carine pour une durée de 6 mois (20 heures hebdomadaire), renouvelable une fois.

Après avoir délibéré, le CM vote POUR à l'unanimité.

Le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi et le jeudi de 16h à 18h ainsi que le samedi de 09h à 12h.

2) Contrat GRDF

Depuis le 01 janvier 2015, les collectivités territoriales ont l'obligation d'effectuer une mise en concurrence des prestataires chargés de la distribution du gaz.

Monsieur le Maire informe le CM de la réception d'un courrier de GRDF (fournisseur actuel de gaz pour la commune) par lequel GRDF propose un contrat de transition de vente de gaz jusqu'au 30 juin 2015 afin de permettre à la commune d'effectuer cette mise en concurrence et de permettre ainsi un approvisionnement et une facturation en gaz jusqu'à cette date.

Il demande au CM l'autorisation de signer ce contrat de transition de vente de gaz avec GRDF.

Après avoir délibéré, le CM vote POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la mise en concurrence du choix du prestataire de la distribution de gaz sera réalisée dans un cadre de mutualisation des communes de l'ARC.

Par ailleurs, GRDF souhaite mettre en place un relevé automatisé des compteurs par un système de télétransmission des index de consommation via une antenne reliée à un boîtier récepteur-émetteur dont l'emplacement sera à définir par GRDF.

Une maintenance sur les compteurs des particuliers sera réalisée dans un délai maximum de 2 ans.

3) Convention Candélabres

Monsieur le Maire a proposé aux riverains de l'impasse privée des Prés Verts lieu-dit « le village » la pose d'un candélabre.

En effet, les travaux d'enfouissement des lignes et de pose des candélabres sont actuellement en cours sur la commune.

Le coût d'installation pour les riverains serait fortement réduit en raison de la présence sur place de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

Faute d'un accord entre les parties, cette convention est abandonnée.

4) Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le CMI que les services de l'état nous demandent de constituer un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.(DETR).

Il propose de demander un financement pour les travaux qui seront effectués rue de l'Eglise, Impasse des Pommiers et ruelle des Bonshommes.

Monsieur le Maire estime que la commune pourrait prétendre à une subvention de 40 à 45%.

A l'unanimité, le CM rend un avis favorable pour engager une demande de subvention auprès de la DETR

5) Divers

Monsieur le Maire informe le CM du versement de la somme de 700€ de la part de monsieur CHOCREAUX pour l'occupation à titre précaire des terres agricoles de la commune.

Madame Mercier rappelle que le recensement de la population, organisé par l'INSEE, a débuté le 15 janvier. L'agent recenseur passera au domicile des Lachellois afin de leur remettre un imprimé à compléter soit de manière manuscrite soit par internet.

La réponse au questionnaire est obligatoire et doit être effectuée au plus tard pour le 14 février 2015.

Monsieur LOUVET demande de la part de l'harmonie de Jaux, la mise à disposition de la salle des sports de la commune afin d'organiser une soirée « cabaret » le 21 mars 2015.

Monsieur le Maire et le CM donnent un avis favorable.

Madame DREVEAU a été interpellée par un délégué de parent d'élèves sur le manque de propreté dans les toilettes de l'école.

Elle fait part de son étonnement car ce sujet n'a jamais été évoqué lors du Conseil d'Ecole.

Madame PIHEN fait remarquer que les « nids de poules » sont en cours de « rebouchage » sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire confirme que l'employé communal a procédé aux rebouchages de ces trous avec l'excédent d'enrobé dense des voiries en cours d'aménagement.

Madame MESTAIS fait remarquer le mauvais état de fonctionnement des décorations électriques suspendues aux candélabres.

Pour des raisons budgétaires, Monsieur le Maire et le CM considèrent qu'il ne sera pas possible de procéder à l'achat de nouvelles décorations. A l'avenir, ces décorations défectueuses ne seront plus posées.

Monsieur CHARNOTET a constaté que les sapins posés par la commune dans la période des fêtes de fin d'année n'ont pas été décorés par les habitants ou les enfants de l'école.

Madame TENART Adjointe ne pouvant plus exercer le rôle de Régisseur demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté afin de nommer un régisseur adjoint pour la régie « fêtes et cérémonie ». Mr Renault reste le régisseur principal. Mme Mercier se propose comme Régisseur Adjoint.

En raison de l'absence de Madame MARTIS, Monsieur GUIDET recherche un titulaire et un suppléant pour la régie de cantine.

Monsieur le Maire propose Mme Carine YARDIN à ce poste de régisseur.

Monsieur ESCANDE donne son accord pour être suppléant.

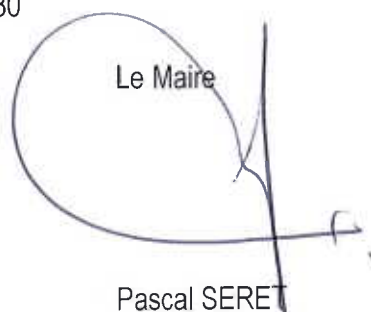
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance



Jean-Luc MAYEUR

Le Maire



Pascal SERET